

Délibération 2023-25

Point de l'ordre du jour : II

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2023.

Nombres de votants :

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	1

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 octobre 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Nathalie CARRASCO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA - 13/10/2023 - D.2023-25

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2023

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
Membre de droit	Université Paris-Saclay	IACONA	Estelle	Présente
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Présent
	CEA	CORTIJO	Elsa	Excusée, mandat à N. CARRASCO
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
	Association Alumni ENS	LAURRE	Jérôme	Présent
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Excusé
Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	CNRS Ile-de-France Sud	FORET	Benoit	Présent
	ENS Lyon	TRIZAC	Emmanuel	Présent
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé

Collège A	ISP	CORNU	Marie	Excusée
	PPSM	LERAY	Isabelle	Présente
	DER de Génie civil et environnement - LMPS	BENNACER	Rachid	Présent
	DER Nikola Tesla - SATIE	RODET	Thomas	Présent
Collège B	DER Nikola Tesla - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Excusé, mandat à A. LE DIFFON
	DER de Chimie	DUMAS	Cécile	Excusée, mandat à A. LE DIFFON
	Département de Langues	DELORME	Benjamin	Présent
	DER de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent

.Élèves et étudiants	DER de Génie civil et environnement DER de Génie mécanique	KERAVEC-BALBOT Suppléant : THIRIET	Thais Martin	Excusée Présent
	DER de Sciences humaines et sociales DER de Génie Mécanique	KIREMITDJIAN Suppléant : GRASSET	Lucie Luc	Présente Présent
	DER de Génie civil et environnement DER de Sciences humaines et sociales	ALBER Suppléant : DOUILLET	Félix Juliette	Présent Présente
	DER de Physique DER d'Informatique	TOUZET Suppléant : BUCHER	Joseph Alexandra	Présent Excusée
BIATSS	Direction du patrimoine	PILON	Franck	Excusé, mandat à S. LE JALLE
	DER de Biologie	LE JALLE	Stéphanie	Présente
	Direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours	RALAMBOSON	Andréa	Excusée, mandat à S. LE JALLE

20 votants

Représentants du Ministère :

Conseiller d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Excusée
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentants du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	JARDIN	Céline	Présente
--	--------	--------	-----------------

Membres de droit :

Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent
Directeur général des services	SIGNOLES	Laurent	Présente

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Présent
Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	Présente
Vice-président en charge de la recherche	MAITRE	Philippe	Présent
Vice-président en charge de la formation	HUBERT	Olivier	Présent

Invités :

Directrice générale des services adjointe	TORRICELLI	Catherine	Présente
Directrice des affaires juridique par intérim	CENENT	Sylvie	Présente
Directrice de la communication	CROZET	Morgann	Présente
Directrice de la scolarité, de la vie étudiante et des concours	DELANGHE	Nathalie	Présente
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Présent
Responsable du partenariat et du mécénat	RAOULT	Véronique	Présente
Directrice des relations Internationale	EVAIN	Catherine	Présente
Directrice de l'appui à la Recherche et à l'Innovation	BRANCO	Virginia	Présente
Chargée de l'action sociale et correspondante handicap	FRAISSINES	Doreen	Présente

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour – Vote	3
II.	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023 – Vote	3
III.	Points d'actualité – Information.....	3
IV.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs	4
1.	Lettre d'orientation budgétaire – Vote.....	4
2.	Délégation de pouvoir à la Présidente – Vote	5
3.	Rémunération des jurys de concours – Vote	5
4.	Demande de remise gracieuse – Vote	5
5.	Désaffectation et déclassement de biens mobiliers – Vote.....	5
6.	Sorties d'inventaire – Vote	5
7.	Engagement décennal : demandes de dispense – Avis	6
V.	Aspects formation	6
1.	Modification du règlement des études – Vote	6
VI.	Aspects ressources humaines	7
1.	Régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) – Vote	7
2.	Schéma directeur du handicap 2023-2025 – Vote.....	9
3.	Mise à jour du plan d'action sociale – Vote	9
4.	Participation employeur aux frais de restauration (Crous) – Vote	9
5.	Dispositif d'intéressement – Vote.....	9
VII.	Aspects stratégiques et institutionnels.....	9
1.	Rapport d'activité 2022 – Vote	9
2.	Evolutions institutionnelles de l'Université Paris-Saclay : intégration des Universités membres associées et sortie de l'expérimentation – Vote	10
3.	Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information	11
VIII.	Questions diverses – Information.....	12

La séance est ouverte à 9 heures 35.

I. Adoption de l'ordre du jour – Vote

Nathalie CARRASCO présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023 – Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.

III. Points d'actualité – Information

Nathalie CARRASCO met en exergue deux événements :

- la cérémonie des diplômes parrainée par Alain Aspect, marquée par un bel engagement des élèves et le baptême de l'amphithéâtre Alain Aspect ;
- le congrès junior de la graduate school MRES.

Nathalie CARRASCO signale la forte problématique du logement des étudiants touchant le plateau de Saclay, impactant particulièrement l'Ecole. Elle sera aggravée à l'été 2024 par l'organisation des Jeux olympiques qui doit mobiliser plusieurs résidences.

Par ailleurs, le LUMEN sera très prochainement ouvert.

Un séminaire a été organisé pour former les élus administrateurs aux questions financières. Ce processus sera renouvelé et étendu aux directrices et directeurs et à leurs adjointes et adjoints.

Une assemblée générale a été organisée pour présenter aux étudiantes, étudiants et à l'ensemble du personnel les six premiers mois de travail de la nouvelle équipe de gouvernance. Ce type de point d'étape sera régulièrement organisé.

Luc GRASSET souligne que la participation des étudiants à cette AG a pâti d'un manque de communication et du choix de la date retenue en période de stage.

Sébastien CANDEL s'enquiert de la maîtrise de la trajectoire scientifique.

Nathalie CARRASCO explique qu'il s'agit pour l'Ecole de rester responsable de ses partenariats, en dépit de la pression financière. Elle souhaite que l'ENS Paris-Saclay puisse correctement financer ses actions de recherche.

Enfin, Nathalie CARRASCO mentionne trois succès concernant l'Ecole :

- la victoire au Championnat de France de l'équipe féminine de football de l'Université Paris-Saclay ;
- la médaille Clark 2023 pour un ancien élève, Gabriel Zucman ;
- le record du monde pour la plus longue communication Internet sans fil en mer pour le projet SeaFi.

IV. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Lettre d'orientation budgétaire – Vote

Anne PEYROCHE indique que cette première étape de la construction budgétaire s'inscrit dans le cadre du contrat quinquennal en cours tout en intégrant les orientations de la nouvelle gouvernance. Cette lettre d'orientation budgétaire porte notamment une attention particulière aux coûts induits par le changement de campus et à la recherche de recettes supplémentaires.

Outre les missions d'enseignement et de recherche, les priorités de l'Ecole seront la vie du campus et le fonctionnement des services administratifs. Elles nourriront le prochain dialogue de gestion avec les différentes entités.

Les hypothèses de dépenses comprennent des efforts concernant l'attractivité salariale en particulier pour les métiers en tension, l'accompagnement pré-doctoral avec la poursuite du dispositif de PhD Track dans une version reformulée, la dynamique des laboratoires avec notamment la remise en place des contrats doctoraux d'établissement et une maîtrise des investissements.

Les recettes comprennent désormais une ligne consacrée au contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP), pour financer des actions fléchées non pérennes sur une enveloppe possible de 2 millions d'euros sur trois ans. L'arbitrage des tutelles sera connu en cours d'été.

Enfin, une attention particulière sera portée sur les recettes de la valorisation du patrimoine.

Luc GRASSET s'enquiert de la maîtrise des heures d'enseignement.

Olivier HUBERT explique que cette maîtrise concerne les volumes horaires de certaines formations et les éventuels excès d'heures complémentaires qui pourraient éloigner les enseignants de la recherche.

Joseph TOUZET s'enquiert de l'optimisation de la structure d'emploi.

Anne PEYROCHE explique qu'il convient de s'assurer pour chaque emploi du bon niveau de qualification et du juste volume d'emploi.

Nathalie CARRASCO précise que ce sujet s'inscrit dans l'axe d'amélioration du fonctionnement interne.

Sébastien CANDEL s'étonne du coût élevé des équipements mutualisés.

Anne PEYROCHE précise que les équipements mutualisés sont de fait plus coûteux qu'à Cachan, n'étant pas amortis. De plus, la qualité de l'offre est supérieure à celle de l'ancien campus.

Laurent SIGNOLES explique que la répartition entre les parties prenantes est établie au prorata de leur utilisation.

Sébastien CANDEL s'enquiert des actions prévues pour soutenir la formation continue.

Laurent SIGNOLES explique qu'à l'occasion du renouvellement de l'accréditation, il s'agira d'identifier les formations pouvant s'inclure à la formation tout au long de la vie, pour diminuer la dichotomie entre formation initiale et formation continue.

Yann BARBAUX souhaite disposer d'un bilan des hypothèses de synergie du plateau, notamment en matière de formation continue.

Olivier HUBERT indique que le nouveau directeur de la formation continue doit réorganiser ce secteur. Cette réflexion concernera l'articulation avec les autres partenaires pour assurer une montée en puissance.

Estelle IACONA confirme cette montée en puissance de l'ensemble des composantes, soutenue sur plusieurs années pour assurer la cohérence des actions par l'appel à projet ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) du programme d'investissement d'avenir (PIA4).

Olivier HUBERT souligne le besoin de communication sur les offres de formation.

La lettre d'orientation budgétaire est approuvée à l'unanimité.

2. Délégation de pouvoir à la Présidente – Vote

Laurent SIGNOLES explique que cette délégation reconduit les dispositions établies, en apportant une clarification sur la modification de budget – qui ne peut entraîner une modification de l'équilibre général – et un ajout concernant les tarifs de location des espaces.

Joseph TOUZET observe l'absence de la mention de l'échéance de la délégation. Par ailleurs, les décisions sont peu suivies, notamment pour les actions de justice.

Laurent SIGNOLES indique que les décisions prises dans le cadre de la délégation feront l'objet d'un retour auprès des administrateurs lors de la présentation du compte financier (par exemple : présentation des actes réalisés dans le cadre de la délégation en 2023 lors de la présentation du compte financier 2023 au CA de mars 2024)

La délégation de pouvoir à la Présidente est approuvée à la majorité (deux abstentions).

3. Rémunération des jurys de concours – Vote

Olivier HUBERT explique que la rémunération évolue en concertation avec les autres ENS. De plus, deux tarifs concernant les concours de 5 heures ont été précisés.

La rémunération des jurys de concours est approuvée à l'unanimité.

4. Demande de remise gracieuse – Vote

Catherine TORRICELLI indique que cette demande concerne une créance envers un agent qui est décédé.

La demande de remise gracieuse est approuvée à l'unanimité.

5. Désaffectation et déclassement de biens mobiliers – Vote

Laurent SIGNOLES explique que cette sortie d'inventaire relativement classique concerne deux biens non encore amortis, un véhicule et un appareil de laboratoire.

La désaffectation et le déclassement de biens mobiliers sont approuvés à l'unanimité.

6. Sorties d'inventaire – Vote

Les sorties d'inventaire sont approuvées à l'unanimité.

7. Engagement décennal : demandes de dispense – Avis

Olivier HUBERT indique que 13 dossiers de dispenses sont soumis.

Par ailleurs, les modifications suivantes sont proposées pour la gestion de l'engagement décennal :

- l'élargissement de la commission ;
- l'anonymisation des dossiers après évaluation par chaque département ;
- l'analyse du suivi d'études ;
- la généralisation du sursis ;
- la suppression de la notion de reconnaissance ;
- l'application pure et simple de l'article 17.

Une analyse sera menée pour les cas en cours.

Sébastien CANDEL observe que l'application pure et simple de l'article 17 peut s'avérer problématique pour les anciens élèves qui montent des start-ups.

Olivier HUBERT indique que ces cas seront étudiés par l'agence comptable. Quoi qu'il en soit, l'exemplarité est de mise sur un tel sujet.

Yann BARBAUX s'enquiert de la prise en compte du détail du financement des associations pour juger de l'application de l'article 17, notamment dans le cas des pôles de compétitivité.

Olivier HUBERT indique que le financement des associations concernées sera évalué.

Marie CORNU se félicite de l'abandon du critère de reconnaissance.

Jérôme LAURRE estime que ce sujet questionne la position de la recherche dans la société, notamment vis-à-vis du secteur privé. Il conviendra éventuellement de faire évoluer le statut de fonctionnaire stagiaire en collaboration avec les tutelles.

Les treize dossiers de dispenses sont approuvés en un vote unique.

V. Aspects formation

1. Modification du règlement des études – Vote

Olivier HUBERT explique que les dispositions d'interruption de bourse ont été étendues, pour les bourses d'excellence et les bourses « égalité des chances ».

La modification du règlement des études est approuvée à l'unanimité.

La séance est suspendue de 10 heures 55 à 11 heures 10.

VI. Aspects ressources humaines

1. Régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) – Vote

Catherine TORRICELLI indique que deux des composantes du RIPEC font l'objet d'évolution. La composante C2 sera attribuée à certaines fonctions et responsabilités particulières et aux directrices et directeurs des départements et leurs adjointes et adjoints. Il peut être demandé à certains bénéficiaires de convertir cette prime en décharge d'heures pour assurer correctement leurs fonctions.

En outre, ces groupes de responsabilités et les plafonds maximums associés seront également applicables aux enseignants du second degré.

Pour l'attribution de la composante C3, liée à l'engagement professionnel, elle est désormais évaluée par le CNU et par le CAR, sans que les critères d'attribution soient détaillés, selon le souhait des représentants du personnel. Cette prime est constituée d'un montant unique de 6 000 euros bruts par an. Les candidates et candidats seront incités à porter leur candidature et accompagnés par leurs directrices et directeurs.

Enfin, un bilan annuel sera présenté pour d'éventuels réajustements.

Nathalie CARRASCO indique que ces propositions sont issues d'un groupe de travail du conseil social d'administration (CSA).

L'ensemble du dispositif d'intéressement est approuvé à l'unanimité.

Arnaud LE DIFFON donne lecture de la motion suivante au nom des élus du conseil d'administration :

« Avant 2021, les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur percevaient une indemnité (prime d'enseignement supérieur) alignée sur celle des enseignants-chercheurs. C'est d'ailleurs ce qui a été mis en avant pour expliquer que les enseignants du secondaire étaient exclus de différentes primes versées dans le secondaire. Etant affectés dans le supérieur et effectuant les mêmes tâches que leurs collègues enseignants-chercheurs (sans les activités de recherche), ils sont alignés sur les primes du supérieur.

En 2021, la LPPR a mis en place le nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs, comprenant trois composantes :

- *la composante statutaire C1, qui atteindra 6 400 euros en 2027 pour les enseignants-chercheurs ;*
- *la composante C2, liée à des responsabilités particulières, avec des plafonds relatifs aux différentes missions ;*
- *la composante C3, au mérite, attribuée après évaluation du dossier, pour valoriser la qualité des activités et l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble des missions définies par le Code de l'éducation.*

Pour l'Etablissement, la composante C3 sera versée pour un montant unique de 6 000 euros par an durant trois ans, pour tous les récipiendaires. Elle met en avant trois critères : enseignement, recherche et implication collective.

Les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur se voient exclus de ce nouveau régime. La prime de l'enseignement supérieur est revalorisée progressivement pour atteindre 3 200 euros

en 2027, soit la moitié de la composante C1 des enseignants-chercheurs. Dans le même temps, les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur sont de nouveau exclus des revalorisations annoncées par le ministère de l'Education nationale pour leurs collègues du secondaire.

Le Conseil d'administration souhaiterait souligner l'engagement des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur au sein de l'ENS Paris-Saclay tant sur le plan des responsabilités administratives et des diverses missions collectives qu'ils assurent que sur le plan pédagogique. La présence des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur est essentielle au bon fonctionnement des formations, des DER et des diverses instances. Plus largement, les responsabilités prises en charge par les enseignants du secondaire représentent autant de charges en moins pour les enseignants-chercheurs de l'Etablissement qui ont alors plus de temps à consacrer à leurs activités de recherche. Les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur participent donc à soutenir l'activité des laboratoires.

L'exclusion des enseignants du secondaire du nouveau régime RIPEC est incompréhensible et constitue à nos yeux une rupture d'équité importante par rapport aux collègues enseignants-chercheurs. En 2027, une fois les montants maximums du RIPEC atteints, la différence de rémunération additionnelle avec les primes entre un enseignant-chercheur qui toucherait à la fois la composante statutaire C1 et la composante C3 sur des critères d'engagement d'ordre pédagogique par exemple et un enseignant réalisant les mêmes missions atteindrait 9200 euros par an. Cette différence n'est pas cohérente au regard de l'investissement des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur dans notre établissement. Il convient de rappeler un principe d'équité essentiel à la fonction publique : les mêmes missions doivent ouvrir droit aux mêmes rémunérations.

L'absence de recherche dans les missions des enseignants du secondaire ne saurait justifier une différence de traitement quand les responsabilités collectives et l'engagement dans les formations font intégralement partie des critères d'attribution de la composante individuelle C3.

Aussi, par la présente motion, le Conseil d'administration affiche un fort soutien aux enseignants du secondaire affectés dans le supérieur et demande soit l'intégration complète de ces agents dans les dispositifs du RIPEC soit la création d'un régime indemnitaire équivalent et propre à leur statut. Le Conseil appelle le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à ne pas laisser une telle situation d'inégalité se mettre en place et à réagir rapidement pour établir un dispositif indemnitaire en valorisant le rôle indispensable des enseignants du secondaire dans le supérieur et en pérennisant le bon fonctionnement de notre établissement et, plus largement, de tous les établissements du supérieur. »

Nathalie CARRASCO souligne l'importance de l'investissement des enseignants dans le fonctionnement de l'Etablissement.

Estelle IACONA indique qu'une motion sera également présentée au prochain conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay.

Sébastien CANDEL s'enquiert du nombre d'enseignants du secondaire dans l'Etablissement et du nombre de HDR.

Catherine TORRICELLI indique qu'une quarantaine d'agents sont concernés.

Estelle IACONA précise que l'Université en compte 500. Quelle que soit la solution retenue, il conviendra d'être attentif au risque de dégradation de la condition des bénéficiaires du RIPEC.

La motion est approuvée à l'unanimité.

2. Schéma directeur du handicap 2023-2025 – Vote

Doreen FRAISSINES précise que l'action du relais handicap a contribué à l'augmentation de la déclaration des étudiants en situation de handicap. Des plans d'accompagnement sont mis en place, de l'intégration au projet professionnel.

Quant au taux d'emploi du personnel en situation de handicap (6,03 %), il est en phase avec la réglementation et permet à l'Ecole, grâce à une politique RH inclusive, de ne plus payer les pénalités au FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Il convient désormais de consolider cette politique, notamment par des actions de sensibilisation et par une communication accrue.

Joseph TOUZET regrette que la formation ne soit pas obligatoire pour les étudiantes et étudiants en M2FESup.

Nathalie CARRASCO souligne que cette formation est plutôt bien suivie.

Le schéma directeur du handicap 2023-2025 est adopté à l'unanimité.

3. Mise à jour du plan d'action sociale – Vote

Catherine TORRICELLI propose l'augmentation du quotient familial qui passera de 12 400 euros à 18 000 euros.

En outre, deux berceaux en crèche seront désormais réservés aux agents.

Le budget d'action sociale s'élève à 45 000 euros.

Le plan d'action sociale est approuvé à l'unanimité.

4. Participation employeur aux frais de restauration (Crous) – Vote

Catherine TORRICELLI propose l'augmentation de la participation de l'employeur aux frais de restauration pour les catégories A et B, y compris pour la vente à emporter.

La participation employeur aux frais de restauration est approuvée à l'unanimité.

5. Dispositif d'intéressement – Vote

Ce dispositif permet l'attribution d'une prime aux agents contractuels chercheurs, administratifs et techniques ayant participé à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service financées sur une convention de recherche et ne bénéficiant d'aucune prime par ailleurs. Le montant des primes, plafonné à 6 000 euros, ne peut excéder la moitié du montant total disponible.

Le dispositif d'intéressement est approuvé à l'unanimité.

VII. Aspects stratégiques et institutionnels

1. Rapport d'activité 2022 – Vote

Nathalie CARRASCO indique qu'il s'agit d'un document condensé. En outre, l'impression papier en a été limitée.

Sébastien CANDEL regrette le manque d'une vision de la recherche et de l'enseignement qui serait utile pour la promotion. Il juge également insuffisante la mise en valeur de la Fête de la science par rapport à l'engagement des laboratoires.

Félix ALBER demande à ce que figure la part des normaliennes et normaliens agrégés.

Nathalie CARRASCO prend note de ces suggestions et questions.

Le rapport d'activité 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Evolutions institutionnelles de l'Université Paris-Saclay : intégration des Universités membres associées et sortie de l'expérimentation – Vote

Nathalie CARRASCO précise que le projet d'université doit se conclure par une sortie de l'expérimentation, cette dernière s'accompagnera d'une phase d'évaluation d'au moins un an par l'HCERES. En outre, le statut des deux universités associées (Evry et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) doit évoluer pour permettre leur intégration.

La sortie d'expérimentation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du ministère. A l'issue du processus, le conseil d'administration sera consulté sur les statuts définitifs de Grand Etablissement.

Estelle IACONA précise que deux tiers des composantes ont déjà été consultés pour l'entrée dans un premier processus d'évaluation interne, ouvrant le travail sur les statuts.

Sébastien CANDEL estime que les statuts appellent des remarques.

Estelle IACONA explique que les statuts proposés sont ceux de l'EPE, retravaillés notamment pour l'intégration d'Evry et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Leur examen se poursuivra au comité de direction et dans des groupes de travail. Ces derniers seront composés de membres du conseil d'administration et du conseil académique de l'Université et d'un ou deux représentants du CA de chaque composante et établissement composante.

Sébastien CANDEL observe que la question des établissements composantes est renvoyée à l'article 29, après le traitement des commissions.

Juliette DOUILLET s'enquiert des avis des instances déjà consultées.

Estelle IACONA précise qu'ont été recueillis en moyenne 60 % d'avis favorables, 30 % d'avis défavorables et 10 % d'abstentions. Ces votes font apparaître neuf conseils majoritairement favorables ; deux majoritairement défavorables ; et deux se répartissant pour moitié entre favorables et défavorables.

Rachid BENNACER observe que les conseils des universités Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Val d'Essonne sont favorables au projet.

Estelle IACONA explique qu'il convient de traduire juridiquement cette intégration d'ores et déjà décidée politiquement.

L'avis demandé ce jour porte sur l'ouverture d'une phase de bilan pour faire évoluer les statuts vers une version pleinement satisfaisante.

Jean-Yves BERTHOU souhaite qu'on fasse état de l'avis des ONR et indique qu'Inria a donné un avis positif.

Benoît FORET indique que le CNRS est complètement favorable à ce processus même s'il n'y a pas de vote formel au CA du CNRS pour ce type de positionnement.

Joseph TOUZET observe que la composition des différents conseils varie et ne compte pas la même proportion d'élus.

Estelle IACONA reconnaît la disparité de ces organes de gouvernance en fonction des statuts et de l'histoire de chacun.

Nathalie CARRASCO souligne que les instances des deux universités associées, qui sont les plus concernées, et sont composées majoritairement d'élus ont voté majoritairement pour.

Joseph TOUZET fait remarquer que la faculté des sciences est majoritairement défavorable.

Estelle IACONA le reconnaît. Toutefois, l'ensemble des composantes doit être considéré.

Quoi qu'il en soit, toutes les instances sont favorables à un bilan de l'expérimentation.

Thomas RODET rappelle le démarrage chaotique de l'expérimentation avec en particulier des messages contradictoires sur la personnalité morale et juridique des établissements composantes et universités associées. Il est crucial d'associer la communauté des enseignants et des enseignants-chercheurs au projet. A ce sujet, il convient d'interroger la composition du conseil du Grand Etablissement, en termes de représentation des différents établissements et des différentes disciplines, ainsi que le mode de désignation de la présidence.

Estelle IACONA signale que ces questions seront abordées par les groupes de travail.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la gouvernance d'un ensemble si hétérogène.

Joseph TOUZET estime qu'un bilan est possible sans pour autant opter pour la sortie de l'expérimentation.

Estelle IACONA précise qu'il convient de pérenniser l'Etablissement. La consultation découle d'un souci de démocratie pour préparer ces sujets de fond. Elle nourrira également l'évaluation des laboratoires menée par l'HCERES.

L'intégration des Universités membres associées et la sortie de l'expérimentation sont approuvées par quatorze voix favorables, deux voix défavorables et trois abstentions.

3. Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information

Anne PEYROCHE précise qu'un point sera systématiquement présenté en instance sur les enjeux de transition écologique et de développement soutenable conformément aux recommandations du comité environnement.

Un appel aux ambassadeurs a été lancé dans tous les départements et services.


Le comité environnement a décidé plusieurs mesures lors de sa réunion du 1er juin en accord avec le plan de sobriété énergétique, concernant notamment les questions de mobilité et les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

VIII. Questions diverses – Information

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 50.

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO

La Présidente
de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> –
infofrance@ubiquis.com